PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

IUNICIPAL DU 22 décembre 2016

re à 19 heures 30, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au Michel MOURON.

erre PAYEBIEN, Sébastien LAURENT, Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Rémy PRIN & Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT.

Absents excusés :
Absent : Sébastien GAUNET
Secrétaire de séance : Pierre PAYEBIEN

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe quôil conviendrait dôajouter à lôordre du jour une proposition du centre de gestion relative à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

PREMIERE DELIBERATION

Décision Modificative - Commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal dôune erreur de rédaction sur le tableau dôaffectation des résultats de 2015, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Pour la commune :

COMPTE	DESIGNATION	Recette	Dépense
673	Titres annulés		4 790.00
60633	Fournitures de voirie		- 990.00
611	Contrat prestations de service		- 1 800.00
6184	Versement à des organismes formation		- 1 000.00
022	Dépenses imprévues		- 1 000.00
65541	Contrib fonds compens charges terr		12 633.10
6411	Personnel titulaire		- 2 633.10
6413	Personnel non titulaire		- 10 000.00

Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à lôunanimité des présents,** décide :

- De voter ces crédits tels quôils sont présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 26/12/2016 Réf. : 712-26122016-369

DEUXIEME DELIBERATION

Décision modificative - Assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal dôune erreur de rédaction sur le tableau dôaffectation des résultats de 2015, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Pour lôassainissement :

COMPTE	DESIGNATION	Recette	Dépense
002	Excédent de fonctionnement	- 35 956.07	
6156	Maintenance		- 28 000.00
6063	Fournitures dôentretien		- 3 978.00
618	Divers		- 3 978.07

Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à lôunanimité des présents,** décide :

- De voter ces crédits tels quôils sont présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 26/12/2016 Réf. : 712-26122016-369

PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

ME DELIBERATION

e complémentaire des agents

que le Centre de Gestion se propose de réaliser une mise en onvention de participation à lôéchelle du département dans le domaine de la prévoyance relative à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
VU le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
VU la délibération du conseil dôadministration du Centre de Gestion de la Saône et Loire en date du 07 juillet 2016 approuvant le lancement dôune convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
VU lôexposé du Maire

Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à lôunanimité des présents,** décide :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de Saône et Loire va engager conformément à lôarticle 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance.
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin quôil puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Saône-et-Loire à compter du 1er janvier 2018.
- détermine le montant et les modalités de sa participation prévisionnelle pour lôensemble des agents actifs de la collectivité comme suit : Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixé à 8 ú par agent.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 26/12/2016 Réf. : 712-27122016-369

QUATRIEME DELIBERATION

Voirie – Marquage au sol

Pour faire suite à la demande de divers devis concernant le marquage au sol de la voirie publique

Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à lôunanimité des présents** :

- Décide de retenir lôentreprise GIROD pour procéder aux travaux de marquage de la voirie municipale pour un montant de 3 914.23 ú TTC.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 26/12/2016 Réf. : 712-271222016-369

Matériel CCMV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de la CCMV, le mardi 20 décembre a eu lieu à la CCMV à St Léger sur Dheune, une vente de différents matériels. La commune sôest portée acquéreur dôoutillages, dôune tente de réception, de barrières, dôarmoires, etc. pour un montant de 890 ú environ.

QUESTIONS DIVERSES

- Sydesl : Le conseil Municipal prend connaissance du rapport dôactivités 2015.
- Vigipirate : La posture VIGIPIRATE « transition 2016-2017 » sôapplique à partir du 01/12/2016 jusquôau 20/03/2017. Lôensemble du territoire national est élevé au niveau « sécurité renforcée risque attentat.

LôORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 22h30